



# Souscription 2022 SPÉCIALE STRUCTURES AFFILIÉES

## RC Aéronef + IA et Assistance rapatriement à la place Pilote et/ou Passager



La souscription 2022 se fait en ligne à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2021 sur [www.ffplum.fr](http://www.ffplum.fr) > espace Dirigeant  
Vous pouvez néanmoins compléter et envoyer cette version papier par courrier.

### Souscripteur

Nom du club/structure \_\_\_\_\_

Code du club/école : | | | | | | | |

Adresse : \_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

### Informations

Nom/prénom du Pdt./Gérant(e) : \_\_\_\_\_

N° Adhérent : \_\_\_\_\_

Tél. Portable/fixe : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

## Les garanties accordées par la formule SPÉCIALE STRUCTURES AFFILIÉES

MONOPLACE			BIPLACE
<input checked="" type="checkbox"/>	1 > Responsabilité Civile Aéronef		<input checked="" type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	2 > Individuelle Accident de 10 000 € à la place PILOTE		<input checked="" type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	3 > Assistance rapatriement à la place PILOTE		<input checked="" type="checkbox"/>
	4 > Individuelle Accident de 10 000 € à la place PASSAGER		<input checked="" type="checkbox"/>
	5 > Assistance rapatriement à la place PASSAGER		<input checked="" type="checkbox"/>

- Ces garanties sont attachées à un ULM et permettent de garantir, dès lors que les pilotes, élèves et instructeurs sont licenciés à la FFPLUM :
  - ▶ les dommages occasionnés par cet ULM aux tiers,
  - ▶ les dommages corporels que le pilote ou le passager pourraient subir sans désignation préalable.

- L'assistance rapatriement est incluse dans ces tarifs.
- Les dommages matériels à l'aéronef demeurent toujours exclus.

TARIF PAR ULM	Période de souscription	👤 MONOPLACE	👤👤 BIPLACE
		Garanties 1, 2 et 3	Garanties 1, 2, 3, 4 et 5
	Janvier à Mars 2022	375 €	798 €
	Avril à Juin 2022	289 €	610 €
	Juillet à Septembre 2022	204 €	422 €
	Octobre à Décembre 2022	119 €	235 €

### ULM à assurer ●

ULM n°1

Type d'ULM :  Monoplace  Biplace  Equipé d'un parachute de secours  Equipé de flotteurs ou skis

N° d'identification française : | | | | | | | |  
(n° de dépt. + 2 ou 3 lettres)

Constructeur : \_\_\_\_\_

Type (modèle): \_\_\_\_\_

Date de prise d'effet souhaitée\* (jj/mm): ...../...../2022 Prime forfaitaire TTC : .....€

\* La date d'effet ne peut être antérieure à la date figurant sur le cachet de la poste et au plus tôt, au 01/01/2022.





**ULM n°2**

Type d'ULM :  Monoplace  Biplace  Equipé d'un parachute de secours  Equipé de flotteurs ou skis

N° d'identification française : | | | | |  
(n° de dépt. + 2 ou 3 lettres)

Constructeur :

Type (modèle):

Date de prise d'effet souhaitée\* (jj/mm): ...../...../2022 Prime forfaitaire TTC : .....€

**ULM n°3**

Type d'ULM :  Monoplace  Biplace  Equipé d'un parachute de secours  Equipé de flotteurs ou skis

N° d'identification française : | | | | |  
(n° de dépt. + 2 ou 3 lettres)

Constructeur :

Type (modèle):

Date de prise d'effet souhaitée\* (jj/mm): ...../...../2022 Prime forfaitaire TTC : .....€

**ULM n°4**

Type d'ULM :  Monoplace  Biplace  Equipé d'un parachute de secours  Equipé de flotteurs ou skis

N° d'identification française : | | | | |  
(n° de dépt. + 2 ou 3 lettres)

Constructeur :

Type (modèle):

Date de prise d'effet souhaitée\* (jj/mm): ...../...../2022 Prime forfaitaire TTC : .....€

**ULM n°5**

Type d'ULM :  Monoplace  Biplace  Equipé d'un parachute de secours  Equipé de flotteurs ou skis

N° d'identification française : | | | | |  
(n° de dépt. + 2 ou 3 lettres)

Constructeur :

Type (modèle):

Date de prise d'effet souhaitée\* (jj/mm): ...../...../2022 Prime forfaitaire TTC : .....€

\* La date d'effet ne peut être antérieure à la date figurant sur le cachet de la poste et au plus tôt, au 01/01/2022.

**Votre récapitulatif**

Indiquez le nombre d'ULM à assurer → .....

Additionnez les montants des pages 1 et 2 **Total à régler** → .....€

**Votre règlement**

- par chèque bancaire avec mon règlement ci-joint de : ..... € libellé à l'ordre de : FFPLUM
- par virement bancaire : nous consulter.
- par prélèvement SEPA : il est possible de régler en 3 fois ou par mensualisation.  
Rendez-vous sur votre espace dirigeant pour fournir les documents nécessaires à ce moyen de paiement !

*Pour tout autre moyen de règlement, contactez la Fédération au 01 49 81 74 43.*

**RAPPEL : LES GARANTIES D'ASSURANCES SOUSCRITES EXPIRENT DANS TOUS LES CAS LE 31 DECEMBRE 2022 À 24H. SANS TACITE RECONDUCTION.**

JE CERTIFIE SUR L'HONNEUR L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS INDIQUÉES SUR CET IMPRIMÉ • JE CERTIFIE SUR L'HONNEUR QUE MON ULM ET/OU L'ULM AVEC LEQUEL JE VOLE N'EST PAS BASÉ DANS UN PAYS IMPOSANT DE SOUSCRIRE UNE ASSURANCE AUPRÈS D'UN ASSUREUR LOCAL • JE CONSENS À LA CONSERVATION ET L'UTILISATION DE MES DONNÉES PAR LA FÉDÉRATION ET SON PARTENAIRE EXALTO, AINSI QUE SON COURTIER ET LES ASSUREURS, PENDANT LA DURÉE AU COURS DE LAQUELLE JE SUIS LICENCIÉ(E) À LA FFPLUM • JE DÉCLARE AVOIR REÇU, PRIS CONNAISSANCE DES NOTICES D'INFORMATIONS LÉGALES JOINTES À LA PRÉSENTE DEMANDE D'ASSURANCES ET EN ACCEPTE LES TERMES, CONDITIONS ET EXCLUSIONS. JE DÉCLARE ÉGALEMENT AVOIR REÇU LES FICHES D'INFORMATION LÉGALE D'AIR COURTAGE ASSURANCES ET DE LA FFPLUM, LA FICHE D'INFORMATIONS RELATIVES À XL CATLIN SERVICES SE, SUCCURSALE FRANÇAISE, AINSI QUE LES DOCUMENTS D'INFORMATION NORMALISÉS SUR LES PRODUITS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE, INDIVIDUELLE ACCIDENT ET ASSISTANCE RAPATRIEMENT ET LA FICHE D'INFORMATION ET DE CONSEIL. L'INTÉGRALITÉ DES CONTRATS D'ASSURANCE PROPOSÉS EST DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET D'AIR COURTAGE ASSURANCES : <https://www.air-assurances.eu/ffplum>

**N'oubliez pas de signer ici**

Date et signature président(e)/gérant(e) :



**Renvoyez ces 2 pages sous enveloppe affranchie à la Fédération.**

Contrat RC Aéronef n°FR00017309AV20A souscrit auprès d'XL Insurance Company SE, représentée par XL Catlin Services SE, Succursale Française. Contrat Individuelle Accident à la Place Pilote et/ou Passager n°2220 souscrit auprès de la Mutuelle des Sportifs. Contrat Assistance-Rapatriement à la Place Pilote et/ou Passager n°58.225.145 souscrit auprès d'Europ Assistance. Les primes d'assurance sont TTC, forfaitaires et annuelles, EXPIRENT DANS TOUS LES CAS LE 31 DECEMBRE 2022 À 24H. SANS TACITE RECONDUCTION. La limite de garantie Responsabilité Civile applicable est de 2 500 000€ par sinistre, y compris les risques liés aux actes de guerre et au terrorisme. Le détail des contrats proposés par la FFPLUM en tant que mandataire d'intermédiaire en assurances ainsi que leurs mentions légales sont disponibles sur [ffplum.fr/pratiquer/assurance](http://ffplum.fr/pratiquer/assurance)



**Fédération Française d'ULM**

96 bis rue Marc Sangnier - 94700 Maisons-Alfort  
01 49 81 74 43 - [ffplum@ffplum.org](mailto:ffplum@ffplum.org) - [www.ffplum.fr](http://www.ffplum.fr) ORIAS n°18005543



Mandataire d'Intermédiaire en Assurances, la Fédération Française d'ULM vous propose des produits d'assurance adaptés à vos besoins en partenariat avec Air Courtage Assurances. Inscrit à l'ORIAS n°07 000 679 [www.oriass.fr](http://www.oriass.fr)